



pays du val d'adour

Le Bulletin d'Information du Conseil de Développement

N° 11 – Novembre 2006



Mot de la présidente

Chers adhérents, chers maires,

Voici le deuxième bulletin rédigé par notre nouveau référent de commission Information/Communication Jean Pierre LAGARDE. On pourrait croire que depuis qu'il a pris cette tâche en main, je devrais disposer d'avantage de temps pour rédiger mon édito - mais non. J'ai de plus en plus d'occupations et je deviens, en quelque sort, infidèle au Conseil de Développement.

Pas pour la gestion courante ou les activités de la commission Médico-Social/Gérontologie. Rassurez-vous, je ne laisse pas traîner et vous vous en

rendrez compte en lisant mon article sur l'enquête sur l'accessibilité à l'intérieur de ce bulletin. Mais en ce qui concerne mon temps libre, j'embauche de plus en plus pour la gestion de l'association de services à domicile ADMR du canton de Garlin, ou je suis vice-présidente et responsable de neuf communes.

Tout ça pour vous dire que je ne pourrais pas me représenter à la présidence du Conseil de Développement pour 2007 et qu'il va falloir me remplacer. Depuis des années je refuse de prendre la responsabilité de l'ADMR, car j'ai préféré

donner mon temps au CD. Mais là, je ne peux plus reculer, même si j'ai la trouille de devenir patron de 13 aide ménagères. Je n'aurais pas le temps de mener les deux associations, mais je resterais très proche du CD en assumant la responsabilité de la commission M-S/G.

Il me reste à vous saluer amicalement par ce dernier édito de ma plume. Comme toujours, je vous souhaite de bien vous porter!

Très cordialement

Miriam Larroucau

Sommaire

- Le mot de la Présidente
- Quoi de neuf dans les commissions ?
- Coopération Leader +
- Maison de l'eau
- Les brèves du CD

Quelqu'un s'assoit à l'ombre aujourd'hui parce que quelqu'un d'autre a planté un arbre il y a longtemps.

Warren Buffet

L'assemblée Générale du Conseil de développement se déroulera le 20 janvier 2007 à 17h00 au foyer de Lascazère. Présence indispensable

Coup de Cœur, Coup de gueule
La parole est à vous, à vos plumes pour un A4 maximum.
Envoyez vos textes aux
Fax :0826074999
Email :jpflagarde@tisca

Conseil de Développement du Pays du Val d'Adour
Hôtel de ville – 65700 MAUBOURGUET
Tèl :05 62 96 44 88 – Fax : 05 62 96 94 17
E.mail : conseil.developpement@val-adour.com
Site Internet : www.val-adour.com

L'Etat des lieux sur l'accessibilité est désormais en ligne et consultable sur www.val.adour.com en cliquant sur « Conseil de Développement »

Si tous les gars du Monde ...

Partager pour mieux se connaître

Dans le cadre du 3^{ème} Comité de pilotage transnational d'un projet de coopération Leader+, le Pays du Val d'Adour a reçu une délégation tunisienne venue de Foussana pour lui remettre une cinquantaine d'ordinateurs afin de permettre un échange entre les jeunes des 2 territoires.

En accueillant ses hôtes, Odile Despert, représentant les élus du Pays du Val d'Adour, rappela qu'une des priorités de la charte du Pays était la solidarité et l'échange avec d'autres territoires qui permettent de s'ouvrir au monde et de partager les expériences de chacun.

Dans le cadre du programme européen Leader+, le Pays du Val d'Adour a chargé son agence de développement, la SEMADOUR, de coopérer avec un territoire tunisien du nom de **Foussana** situé dans une zone montagneuse, à l'Ouest de la Tunisie, dans le gouvernorat (province) de Kasserine. Baptisé également (Château d'eau) de la Tunisie, il est le plus important massif forestier du Pays.

Ce projet de coopération, intitulé **PILOTES** et initié depuis juin 2005, a pour objet de permettre aux deux territoires d'élaborer leur nouvelle stratégie de développement en affirmant pour les années à venir les principes de développement durable et de cohésion sociale. Pour le Pays du Val d'Adour, l'enjeu est de taille : il s'agit, suite aux programmes de développement menés en 2000-2006, de se préparer pour la prochaine période de programmation 2007-2013.

Ce projet vise également à développer sur chaque territoire des micro-projets qui viennent illustrer ces principes de développement.

Olivier Baccialone Directeur de la SEMADOUR, agence de développement local chargée d'une mission d'animation et du suivi technique du Pays du Val d'Adour, souligna l'importance de ces petits projets à petits budgets rattachés au programme (Leader +) dont la réussite - placée sous la « loupe » de la France et de Bruxelles - ne peut qu'amener dans l'avenir des projets plus importants.

Il présenta M. Jean Pierre Brune, de l'entreprise Exco fiduciaire, donatrice des ordinateurs dans le cadre du renouvellement de leur parc.

Ces ordinateurs ont été distribués dans le Val d'Adour, à des associations locales, des communautés de communes, etc., et le Pays a également profité de ce don pour transmettre une **cinquantaine d'ordinateurs à son partenaire tunisien** qui souhaite créer des cyberbases pour les jeunes à Foussana et développer ainsi de multiples projets associés aux cyberbases.

M. Sayhi SAHBI, Président de l'ATDF (Association de travail et de développement de Foussana) et partenaire principal tunisien du projet Leader + PILOTES, remercia chaleureusement ses hôtes et appuya sur l'importance d'investir sur les jeunes pour l'avenir et les futurs projets entre Foussana et le Val d'Adour.

Pour sa part, le généreux donateur Jean Pierre Brune se félicita d'une opération citoyenne qui en impliquant les enfants des 2 pays ne peut être que bénéfique pour une meilleure compréhension entre les peuples et leurs coutumes. Car ce projet, en cours de définition, devrait notamment permettre aux jeunes des deux territoires de faire découvrir (et redécouvrir par la même occasion) leur territoire et d'échanger sur leur quotidien.

A suivre...

P.I.L.O.T.E.S. Projet de coopération LEADER +

Le Val d'Adour, qui a noué depuis plusieurs années maintenant des liens avec divers pays Européens (Luxembourg, Espagne, Portugal, Bulgarie, Roumanie), a souhaité profiter du programme Leader + pour conforter ses projets de coopération.

- Avec le Pays Mellois (France)
- Avec le Pays Pyrénées Cathares (France) et la Comarca de los Monegros (Espagne)
- Avec la municipalité de Sliven (Bulgarie)
- Avec l'Association de Développement de Foussana (Tunisie)



Légende photo

De gauche à droite
Olivier Baccialone
Directeur Sémadour
Sayhi Sahbi
Président ATDF et
Maire de Foussana
Odile Despert GIPD
Abdelwaheb
M'Kacher Directeur
AGER et secrétaire
transnational projet
leader +
Addym Ouni -ATDF
Houda jbari -chargé
de Mission
Jean Pierre Brune
EXCO fiduciaire

QUOI DE NEUF DANS LES COMMISSIONS

Commission Médico-Social/Gérontologie

Enquête sur l'accessibilité

Après une réunion de contact avec l'Association des Paralysés de France 64, le 16 janvier 2006, il a été décidé de mener une enquête sur l'accessibilité lors de la réunion plénière de la commission le 20 février, en présence de délégués des APF des trois départements du Pays.

La sous-commission (composée des coordonnatrices des quatre CLIC du Pays et du référent de commission) s'est ensuite réunie le 24 mars 2006 pour préparer la diffusion de l'enquête. Le tableau d'enquête a été auparavant élaboré par Magali Mengelle du CLIC Vic-Montaner-Gérontologie en collaboration avec les membres de la sous-commission, par échange de courrier électronique. Les Directions Départementales de l'Équipement ont contribué par la mise à disposition de documents explicatifs sur l'accessibilité, qui ont été joints aux documents d'enquête.

La Sous-commission s'est encore réunie le 9 juin pour élaborer les tableaux d'exploitation de l'enquête et le 4 août pour enregistrer les réponses reçus à ce jour.

Rappel des objectifs de l'enquête:

1. Recenser le niveau d'accessibilité des espaces publics en faveur des personnes à mobilité réduite
2. Évaluer les besoins en la matière et identifier les projets au sein des collectivités locales
3. Sensibiliser les collectivités à la nécessité d'aménager des accès
4. Informer le public à mobilité réduite sur les lieux facilement accessibles
5. Envisager avec les partenaires institutionnels les modalités de soutien pour la mise en place des équipements et aménagements nécessaires dans le cadre du contrat de pays 2007 – 2013.

En ce début novembre 2006, **117 des 203 communes contactées ont répondu à l'enquête**. Environ 50 tableaux ont été adressés par courrier, les autres ont été diffusés par les membres de la commission auprès des conseils des communautés de communes.

La sous-commission s'est réunie une dernière fois le 6 octobre dernier pour préparer la commission plénière et publique, prévue pour le 10 novembre 2006. Le compte rendu de cette réunion sera disponible dans les pages du Conseil de Développement sur www.val.adour.com. En abrégé, voici ce que la commission a validé :

A. La diffusion de l'état des lieux

L'état des lieux sera diffusé auprès des élus du territoire, des associations sociales et des APF, les préfetures et bien d'autres institutions.

B. Les lieux à aménager de façon prioritaire

Entre parenthèses, vous trouverez le nombre des lieux non accessibles sur 117 réponses :

1. Les écoles (19)
2. Les mairies et lieux de vote (44)
3. Les commerces de proximité (7, aussi pharmacies, cabinets médicaux et La Poste 13)
4. WC public (28)
5. Lieux de culte* (38), salles de fêtes et lieux de manifestations culturelles (5), stades et autres équipements sportifs (2), bibliothèques (9), Offices de Tourisme (1), (*pour les églises classées, il s'agit de réfléchir sur des aménagements amovibles) - **Attention aux toilettes dans les bâtiments.**
6. Gendarmeries (5) et perceptions (2)

Globalement il faut aussi veiller à améliorer la signalisation, pour retrouver les lieux recherchés en pleine campagne. Et aussi à flécher, sur les bâtiments, où se trouve l'entrée pour handicapé, lorsqu'il ne s'agit pas de l'entrée principale !

B. La nature des aménagements à réaliser

TOUJOURS RESPECTER LES NORMES (Inclinaison, largeur, etc.)

* Les **plans inclinés** ont été cités le plus souvent. C'est l'aménagement le plus facile et souvent réalisable. Attention, il ne s'agit pas seulement de l'accès aux bâtiments, mais aussi aux trottoirs et parkings.

* Les **parkings adaptés** peuvent être facile à réaliser par un marquage au sol et la pose d'un panneau.

* Sécuriser les **cheminements** n'est surtout pas à négliger même dans les villages. Il s'agit bien sûr des trottoirs, qui ne sont pas partout présents. L'aménagement d'un chemin de balade peut servir le public en question qui n'est pas seulement les personnes handicapées, mais aussi les parents avec enfant en poussette ou les personnes âgées ou accidentés.

- La pose de **barres d'appui** et de **mains-courantes** (penser aux barres coudées par exemple, dans les WC.)

Nous appelons à la vigilance lors de la démarche d'aménagement. Il serait toujours souhaitable de demander un avis aux personnes concernées, sachant que les associations spécialisées sont là pour donner conseil !

Je conclue par un grand merci aux Maires qui ont répondu à notre enquête et aux coordinatrices des CLIC !

Miriam Larroucau Référent de la commission



Une réunion de commission, avec de gauche à droite, Brigitte Salabaras du CLIC, la stagiaire Myriam, Miriam Larroucau référent de la commission, Nadine Prat SIAD de Maubourguet, Nathalie Mengelle CLIC de Montaner et M. Silmot Directeur de la maison de retraite de Maubourguet.



**Le Conseil de Développement
du Pays du Val d'Adour**

**Vous souhaite à tous
de joyeuses fêtes
de fin d'année**

Les brèves du Conseil de Développement

Automnales et Patrimoine

En septembre, deux manifestations importantes se déroulent maintenant dans le Pays du Val d'Adour :

Les Automnales du Vic-Bilh invitent marcheurs, promeneurs et cyclotouristes à la flânerie et aux dégustations sur les cantons de Garlin, Lembeye et Montaner. Mises en place par l'Office de Tourisme du Vic-Bilh Montanères bien avant la naissance du Pays du Val d'Adour, ces 2 journées qui d'années en années rassemblent de plus en plus de visiteurs, pourraient être un jour une bonne base de coopération entre les Offices de Tourisme du Pays pour trouver leurs places au milieu des journées du « Patrimoine » qui elles aussi deviennent au fil des ans des manifestations incontournables du calendrier en Val d'Adour.

La pluie certes, mais avant tout, la bonne humeur étaient au rendez-vous des 16 et 17 septembre qui avait rassemblé autour de « RIVAGES » 20 associations, 11 collectivités locales, 7 Offices de Tourisimes pour animer 17 lieux du patrimoine du Pays du Val d'Adour.

Alors, en espérant éviter les alertes oranges de météo France, rendez-vous l'an prochain pour ces journées de l'Art et de la Culture qui ont vu le jour en 2005, par la volonté de Rosemonde Cathala et de la Commission culture du Conseil de Développement.

Le Réseau Inter Associatif du Pays du Val d'Adour pour la gestion de l'environnement et de ses ressources (R.I.V.A.G.E.S) est devenu porteur du projet pour 2006 et devrait renouveler en 2007 une expérience qui s'est révélé être constructive et collective.



Rosemonde, Colombe et Pierre

Le Pays du Val d'Adour

Une aventure collective pour une ruralité moderne

Dans son édito, Jean Glavanny revient sur la construction du Pays et sur la stratégie adoptée par les élus des 12 cantons et le Conseil de développement. Sa charte de développement reprenant les différents domaines (économie, social, équipements et services publics...) sur lesquels le pays devait s'investir et développer des projets.

Les programmes de développement 2000 – 2006 arrivent aujourd'hui à terme, et il faut donc envisager une nouvelle génération de programmes pour les années 2007 à 2013.

Après l'évaluation entreprise, les élus du Pays du Val d'Adour veulent vous associer à cette nouvelle réflexion, et vous propose sur le prochain bulletin EURADOUR un rapide bilan des actions menées et soutenues entre 2000 et 2006, et aussi un questionnaire à retourner après avoir donné votre avis.

Jean Glavanny rappelle que le Pays du Val d'Adour est une aventure collective et que chacun de nous est invité à participer à cette enquête.

Assemblée Générale

L'assemblée Générale du Conseil de développement se déroulera le 20 janvier 2007 à 17 h 00 au foyer de Lascazère.

Une Assemblée Générale est un événement important pour la vie d'une association, c'est certainement le moment des bilans, mais c'est aussi l'heure de parler de ses attentes, des projets futurs, des espoirs.

Réservez cette date et venez nombreux, mais pas tout seul, car c'est une réunion publique, alors parlez en autour de vous et amenez vos amis, vos parents, le Conseil de Développement comme le Val d'Adour à besoin de vous pour avancer.

Maison de l'Eau Multi-Sites

A l'initiative du Pays du Val d'Adour et de l'Institution Adour, la « Maison de l'Eau » a vu le jour le 11 mai 2006 à Jû-Belloc sur une ancienne gravière.

L'eau est un thème fondateur et fédérateur pour le territoire du Val d'Adour (économique, paysager, culturel...). Il n'en est pas moins problématique avec des enjeux quantitatifs, qualitatifs et de sensibilisation forts pour l'avenir du territoire.

Des enjeux face auxquels le Pays du Val d'Adour s'investit depuis sa création (programme Leader II sur l'eau, projet de coopération Ecos-ouverture, programme cadre de gestion durable et coordonnée de l'Adour et de ses affluents, etc.).

La « Maison de l'Eau » du Val d'Adour fait partie du réseau européen AquaFil et s'occupe de la gestion des cours d'eau et de la pédagogie à l'environnement, sous la coordination de l'Institution Adour et du Pays du Val d'Adour.

Aquafil est un projet de coopération transnational mené dans le cadre du programme européen INTERREG III-C et réunissant sept partenaires européens autour d'un réseau de Maisons de l'Eau. Initié en 2004, ce projet s'articule autour de trois thématiques d'actions :

Elargissement et renforcement du réseau des Maisons de l'Eau

Développement d'outils de gestion et de suivi des cours d'eau

Amélioration des compétences locales en éducation à l'environnement.

Objectif : Lieu-ressource sur les enjeux de l'eau (conférences, débats, informations, ressources bibliographiques, formations, animations).

Organisation : - 3 pôles ressources ; Association Pierre et Terre à Riscle(32), Lycée Agricole Jean Monnet à Vic-en-Bigorre(65), Communauté des Communes de Lembeye(64) pour l'information et l'animation.

- 1 pôle technique dont l'antenne centrale est à Jû-Belloc comprenant le réseau technique des techniciens de rivière, un centre de formation des élus et des techniciens, le coordinateur.

Le coordinateur est chargée de mettre en lien les différents acteurs de l'eau pour faire émerger des idées, des projets communs cohérents et collectifs à l'échelle du Pays. Les propositions sont soumises au choix du comité de pilotage et validées en final par l'Institution Adour.

- 1 pôle logistique, la SEMADOUR chargé des financements, des outils de communication

Pour la SEMADOUR, agence de développement du Pays du Val d'Adour, il s'agit avec son partenaire local qu'est l'Institution Adour, d'animer et de coordonner différents acteurs du territoire autour des activités novatrices du projet Aquafil, dans l'optique d'une gestion durable et intégrée des cours d'eau.

Créée en 1978, l'Institution Adour œuvre pour l'aménagement et la gestion concentrée de la ressource en eau du bassin de l'Adour. Ses missions statutaires sont :

- La protection contre les crues et les érosions
- L'augmentation et la gestion des ressources en eau
- La lutte contre les pollutions

L'Institution assure la Maîtrise d'ouvrage des Travaux prévus par ses missions statutaires et par ses missions nouvelles en relation avec l'application territoriale des mesures SDAGE Adour – Garonne.